

REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE SAINT BONNET DE SALERS

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 NOVEMBNRE 2014

DEBUT DE SEANCE : 20 heures

Présents : MM Colette Dauzet, Maryline Delmas, Elise Ducher, Jean-Louis Fraysse, Lucien Larrive, Anthony Mercier, Sophie Roche, Jean-Paul Tournadre.

Représentés : Christiane Chanut ó Rigaudière par Maryline Delmas, Guy Chevalier par Anthony Mercier, Patricia Masson par Jean-Louis Fraysse

Secrétaire de séance : Jean-Louis Fraysse

Délibérations du conseil:

Projet "SIG atlas.cantal.fr"

Madame le Maire informe son Conseil Municipal que dans le cadre du programme CyberCantal services, le Conseil Général du Cantal a souhaité mettre à la disposition des communes, établissements publics de coopération intercommunale et syndicats mixtes du département un système d'information géographique (SIG) performant exploitable par internet. Il s'agit d'un outil de consultation, de gestion et d'exploitation de données géographiques.

Ces bases de données sont mises à la disposition des collectivités afin qu'elles puissent disposer d'un outil pour mieux connaître leur territoire, son évolution et d'aider à la décision.

Dans ce contexte, une convention définissant les modalités de mise à disposition doit être conclue avec chaque bénéficiaire. Un projet vous est soumis en annexe.

Madame le Maire propose à l'Assemblée de participer à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de participer au projet "SIG atlas.cantal.fr",
- autorise madame le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un système d'information géographique exploitable par un navigateur Web avec le Conseil Général du Cantal.

Admission en non valeur

Madame le Maire informe l'assemblée que les démarches de recouvrement de factures d'assainissement et de cantine de 2010, 2012 et 2013 d'un montant de 558,92 € sont restées infructueuses.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de comptabiliser ces opérations en non valeur.

Révision du tarif de la cantine scolaire

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire à compter du 1er janvier 2015 comme suit :

- Petit déjeuner : 0,90 ¢
- Repas enfant : 2,70 ¢
- Repas adulte : 5,40 ¢

Le conseil municipal décide qu'à l'avenir il serait souhaitable d'avoir un tarif commun au sein du RPI.

Révision du tarif de l'assainissement

Le conseil municipal décide qu'à compter du 1er janvier 2015, les tarifs suivants seront appliqués pour le service de l'assainissement :

- abonnement : 46 ¢ (6 pour et 5 abstentions)
- 1,25 ¢ le m³ consommé
- 0,75 ¢ le m³ consommé pour la coopérative laitière (8 pour et 3 abstentions)

Révision des tarifs communaux

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas appliquer d'augmentation pour les concessions au cimetières qui sont de 100 ¢ pour une concession simple, de 200 ¢ pour une concession double et de 360 ¢ pour une case au colombarium.

La location de la salle polyvalente au prix de 150 ¢ pour les résidents et de 270 ¢ pour les non-résidents est inchangée.

Travaux à la toiture de l'Eglise

Les travaux urgents de réfection de la toiture de la chapelle Nord Est de l'Église ont été réalisés pour un montant de 4 896 ¢.

Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France doit établir un état des lieux et proposer un planning pluriannuel pour la révision complète de la toiture.

Madame le Maire évoque la possibilité d'une souscription avec déduction d'impôts pour les particuliers.

Travaux d'assainissement

Madame le Maire communique que les travaux d'assainissement à Tougouse sont terminés et que l'unité de traitement est en fonctionnement. Un dizaine de maisons doit être prochainement raccordées. Elle signale qu'il y a lieu de prévoir un dépassement du montant des travaux de 6 284 ¢ H.T à l'Entreprise Bergheaud.

Les raccordements à Ruzolles sont en phase terminale.

Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du BP

Le Maire expose à l'Assemblée les dispositions relatives à la procédure budgétaire contenues dans la loi n° 83-13 du 5 janvier 1999 portant amélioration de la décentralisation et notamment la possibilité donnée au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif.

En effet, désormais dans l'attente du vote du budget primitif, le Maire peut engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédit de la dette).

Dans le souci d'une gestion efficace des finances communales, Madame le Maire sollicite cette autorisation.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, l'autorise, à l'unanimité, à appliquer l'article 15 de la loi n° 83-13 du 5 janvier 1999 pour les chapitres budgétaires 215-218-231 dans la limite des sommes inscrites l'année précédente pour les budgets annexes et le budget principal.

Projet de méthanisation

Monsieur Anthony Mercier informe l'assemblée que certains élus ont eu une entrevue avec Monsieur le Sous-Préfet au sujet de la méthanisation.

Madame le Maire signale que le dossier suit son cours : le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction. Monsieur Delubac a demandé un complément d'informations.

Monsieur Anthony Mercier et Madame Maryline Delmas demandent qu'une réunion publique ait lieu. Madame le Maire répond qu'il y a déjà eu deux réunions ouvertes au public à la salle polyvalente avec information de celles-ci dans la presse.

Chèque cadeau au personnel

Le conseil municipal décide d'offrir un cadeau au personnel. Le choix d'un chèque cadeau est évoqué, les modalités d'attribution seront fixées lors d'une prochaine réunion lorsqu'il y aura des compléments d'informations à ce sujet.